

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 1 050 574 DT et un résultat de la période de 35 329 DT

I. – Rapport sur les états financier intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

-la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2023, 40,44% de l'actif de la société SICAV Security, soit 20,44% en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 625 725 DT au 30 Juin 2023, et représente une quote-part de 59,56% de l'actif de la société SICAV Security, soit 20,44% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 07 Août 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN ARRETE AU 30-06-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<u>ACTIF</u>					
AC1 -	Portefeuille titres		625 725	648 085	683 926
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	186 222	168 412	167 029
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	439 504	479 673	516 897
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		424 849	339 908	299 307
AC2a	Placements monétaires	4.4	222 172	221 698	222 004
AC2b	Disponibilités		202 677	118 210	77 303
AC3 -	Créances d'exploitation		-	121	-
AC4 -	Autres actifs		-	-	-
	Total Actif		1 050 574	988 114	983 233
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	4.6	995	962	1 006
PA2	Autres créditeurs divers	4.7	269	264	267
	Total Passif		1 264	1 226	1 273
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	4.8	1 021 906	963 020	939 536
CP2 -	Sommes distribuables		27 405	23 868	42 424
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		23	33	32
CP2b	Sommes distribuables de la période		27 381	23 835	42 392
	Actif Net		1 049 311	986 888	981 960
	Total Passif et Actif Net		1 050 574	988 114	983 233

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période	Période	Période	Période	Période
			du	du	du	du	du
			01/04/2023	01/01/2023	01/04/2022	01/01/2022	01/01/2022
			3	23	2	2	2
			Au	au	au	au	au
En TND			30/06/2023	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	31/12/2022
			3	3	2	2	2
PR1 -	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	13 688	24 869	15 121	23 790	42 548
PR1a	Dividendes		5 255	7 734	6 611	6 611	7 237
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 433	17 135	8 510	17 179	35 311
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	4 304	8 512	3 657	7 141	15 070
Total Revenus des Placements			17 993	33 381	18 778	30 931	57 618
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(3 014)	(5 932)	(2 973)	(5 985)	(12 098)
CH1	Intérêts des mises en pension						
Revenus Nets des Placements			14 978	27 448	15 805	24 946	45 520
CH2	Autres charges	4.1	(537)	(1 221)	(357)	(840)	(1 432)
		0					
Résultat d'Exploitation			14 441	26 227	15 448	24 106	44 088
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(581)	(1 154)	(275)	(271)	(1 697)
Sommes distribuables de la Période			15 022	27 381	15 173	23 835	42 391
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		581	1 154	275	271	1 697
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		11 209	9 137	(6 838)	(12 137)	(18 130)
	Frais de négociation de titres		(35)	(35)	-	-	(103)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	-	-	-	(5 684)
Résultat Net de la Période			25 615	35 329	8 610	11 969	31 539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/04/202 3 Au 30/06/202 3	Période du 01/01/202 3 Au 30/06/202 3	Période du 01/04/202 2 Au 30/06/202 2	Période du 01/01/202 2 Au 30/06/202 2	Période du 01/01/202 2 Au 31/12/202 2
<u>Variation de l'actif net</u>					
AN1	<u>résultant des opérations</u>				
	<u>d'exploitation</u>				
AN1a	14 441	26 227	15 448	24 105	44 088
-					
AN1b	11 209	(9 137)	(6 837)	(12 137)	(18 130)
-					
AN1c	-	-	-	-	5 684
-					
AN1d	(35)	(35)	-	-	(103)
-					
AN2 -	-	(42 995)	(39 724)	(39 724)	(39 724)
AN3 -	22 559	74 423	(8 506)	(7 831)	(32 330)
AN3a	<u>Souscriptions</u>				
CSS	240 032	350 183	197 100	286 992	695 234
RSND	(85)	(271)	(1 522)	(1 593)	(4 381)
S					
RSD	4 382	7 475	8 845	13 075	27 857
AN3b	(221 770)	(282 964)	(212 929)	(306 305)	(751 039)
CSR	(217 995)	(276 617)	(205 062)	(294 309)	(726 888)
RSND	26	(27)	1 647	1 718	5 772
R					
RSD	(3 800)	(6 320)	(9 514)	(13 714)	(29 923)
	(48 174)	(66 757)	(39 619)	(35 587)	(40 515)
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	1 001 137	981 960	1 026 507	1 022 475	1 022 475
AN4b	1 049 311	1 049 311	986 888	986 888	981 960
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>				
AN5a	57 565	54 572	56 426	56 389	56 389
AN5b	58 845	58 845	55 969	55 969	54 572
	17,832	17,832	17,633	17,633	17,994
AN6 -	<u>Taux de rendement</u>				
	10,17%	6,89%	3,34%	2,35%	3,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2023 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 Juin 2023 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 Juin 2023 un montant de 186 222 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
	Actions	13 920	58 456	141 272	13,46%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	6 231	0,59%
TN0003200755	ICF	70	5 019	6 870	0,65%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 931	0,47%
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	72 610	6,92%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 000	4 800	7 149	0,68%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 400	10 820	9 941	0,95%
TN0007440019	TPR	1 900	10 056	9 981	0,95%
TN0003900107	UIB	850	9 560	23 559	2,25%
	Titres OPCVM	427	45 136	44 951	4,28%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	44 951	4,28%
	TOTAL	14 347	103 592	186 222	17,75%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2023 est le suivant :

Désignation du Titre	Coût d'acquisition au 01/04/2023	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres Cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2023
Actions et Droits	0	10 056	0	0	0	10 056
TPR	0	10 056	0	0	0	10 056
Total	0	10 056	0	0	0	10 056

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 Juin 2023 un montant de 439 504 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts d'Etat		4 000	421 000	327 554	41,88%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	12 500	12 519	1,19%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	50 164	4,78%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	52 951	5,05%
TN0008000895	EMP NAT TR2	2 000	200 000	211 920	20,20%
Emprunts des sociétés		3 315	108 800	111 948	10,67%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	30 000	30 065	2,87%
TN0006610539	Attij leasing 2019/1	700	14 000	14 071	1,34%
TN0007310485	HL 2018-2	200	4 000	4 123	0,39%
TN0007310535	HL 2020/02	500	30 000	31 599	3,01%
TN0002102069	TL SUB 2018	665	13 300	13 810	1,32%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	17 500	18 281	1,74%
Total		7 315	421 300	439 503	41,88%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2023 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2023
Obligations et valeurs assimilées	152 500	0	45 500	45 500	0	106 500
Emprunts d'Etat	75 000	0	12 500	12 500	0	62 500
EMP NAT 2022 T2 NAT Cat B	50 000	0	0	0	0	50 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	25 000	0	12 500	12 500	0	12 500
Emprunts de sociétés	77 000	0	33 000	33 000	0	44 000
ABC 2020-1	45 000	0	15 000	15 000	0	30 000
HL SUB 2018-1	4 000	0	4 000	4 000	0	0
Attijari Leasing 2019-1	28 000	0	14 000	14 000	0	14 000

Total	152 000	0	45 500	45 500	0	106 500
--------------	----------------	----------	---------------	---------------	----------	----------------

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 24 869DT pour la période allant du 01 avril 2023 au 30 Juin 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-04-2023 au 30-06-2023	du 01-01-2023 au 30-06-2023	du 01-04-2022 au 30-06-2022	du 01-01-2022 au 30-06-2022	du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des actions	5 255	7 734	6 611	6 611	7 237
Revenus des Emprunts d'Etat	5 673	11 303	4 141	8 083	18 802
Revenus des Emprunts de Sociétés	2 760	5 832	4 369	9 096	16 510
Total	13 688	24 869	15 121	23 790	42 548

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Juin 2023 à 222 172 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
Placements à terme	2 000	220 000	222 172	22 47%
PLT210823901	1 000	110 000	110 869	10,57%
PLT310723901	1 000	110 000	111 303	10,61%
Total	2 000	220 000	222 172	21,17%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 304 DT pour la période allant du 01 avril 2023 au 30 Juin 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2023 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-04-2023 au 30-06-2023	du 01-01-2023 au 30-06-2023	u 01-04-2022 u 30-06-2022	du 01-01-2022 au 30-06-2022	du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des placements à terme	4 304	8 512	3 657	7 141	15 070
Total	4 304	8 512	3 657	7 141	15 070

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 995 DT au 30 Juin 2023 contre 1 006 DT au 31 Décembre 2022.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2023	Valeur au 30/06/2022	Valeur au 31/12/2022
TCL à payer	14	12	11
Retenue à la Source	171	171	171
Redevance CMF	84	81	84
Total	269	264	267

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2023 au 30 Juin 2023 s'élève à 48 174 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	33 151
Variation de la part Revenu	15 023
Variation de l'Actif Net	48 174

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2023 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/03/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2023
Montant	991 065	240 032	-217 995	1 013 102 (*)
Nombre de titres	57 565	13 942	12 662	58 845
Nombre d'actionnaires	50	9	15	44

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2023 au 30/06/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2023
Capital sur la base part de capital de début de période	1 013 102
Variation des +/- values potentielles sur titres	9 137
+/- values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	-35
Régul des sommes non distribuables de la période	-298
Capital au 30.06.2022	1 021 906

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-04- 2023 au 30-06- 2023	Période du 01-01- 2023 au 30-06- 2023	Période du 01-04- 2022 au 30-06- 2022	Période du 01-01- 2022 au 30-06- 2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	3 014	5 932	2 973	5 985	12 098
Total	3 014	5 932	2 973	5 985	12 098

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2023 s'élève à 3 014 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2022 au 30/06/2023	Période du 01/01/2022 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	253	498	250	503	1 017
TCL	45	83	47	77	155
Autres impôts et taxes	239	639	60	260	260
Total	537	1 221	357	840	1 432